

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 DJS 78** Subventions (11 600 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à quatre associations sportives dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'Association sportive de l'université Panthéon-Assas-Paris II (n°D03264 / n°269 / n°2016\_01457) –12, place du Panthéon (5<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'Association sportive de l'université Paris 6 Pierre et Marie Curie (n°D06844 / n°14388 / n°2016\_00569) –4, place Jussieu (5<sup>e</sup>).

Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 000 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'Association sportive Paris 1 (n°X00881 / n°2508 / n°2016\_02804) –Bureau C803 90, rue de Tolbiac (13<sup>e</sup>).

Article 4 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 600 euros est attribuée pour l'exercice 2016 à l'Association sportive de l'UFR-STAPS René Descartes Paris 5 (n°1000056310 / n°D04186 / n°110 / n°2016\_01416) –1, rue Lacretelle (15<sup>e</sup>).

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 11 600 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**